



Hôpitaux Civils de Colmar

Pasteur - Pasteur 2 - Le Parc -
Le Centre pour Personnes Âgées
39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR CEDEX

Direction des Ressources Humaines

Téléphone : 03.89.12.40.14

Email : drh@ch-colmar.fr

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par : V. DA SILVA
valentine.da-silva@ch-colmar.fr

Colmar, le 9 janvier 2026

PARCOURS ETUDES PROMOTIONNELLES 2026

Outil de promotion interne, les études promotionnelles (EP), permettent aux professionnels d'accéder à une formation en vue de l'obtention d'un diplôme du secteur sanitaire et social.

Au-delà du concours ou autre sélection organisée par chaque institut de formation, **les HCC organisent leur propre sélection** par filière.

1- La candidature

Pour pouvoir prétendre à une prise en charge pendant la période de formation, il est indispensable de se faire connaître au plus tôt et d'avoir un projet validé par l'institution. Pour cela, il vous est demandé d'informer votre encadrement de votre projet, lors des entretiens professionnels par exemple.

Un dossier de demande de prise en charge devra ensuite être transmis à la DRH (cellule formation). Les pièces à transmettre sont les suivantes :

- Formulaire CPF spécifique à la promotion professionnelle, incluant l'autorisation de décrémentation du CPF (disponible sur Ennov)
- Courrier de demande de prise en charge de la formation
- Justificatif du nombre d'heures acquises au titre du CPF (www.moncompteformation.gouv.fr)
- Pour les filières INFIRMIER et MERM : Projet professionnel, qui devra contenir les parties suivantes :
 - Présentation du candidat : parcours professionnel, formations suivies, participations aux travaux institutionnels, ...
 - Conception de la formation
 - Conception du métier visé
 - Motivation du candidat à devenir infirmier ou MERM

2- Calendrier de dépôt des demandes

Filière	Début de formation	Dépôt du dossier	Modalités de sélection HCC	Prépa. concours proposée
Aide soignant	Août 2027	15 septembre 2026	Tests écrits + entretien	NON
Infirmier	Septembre 2027	15 septembre 2026	Projet professionnel + entretien	NON
Prép. Pharmacie Hosp.	Septembre 2026	15 mars 2026	Entretien	NON
MERM	Septembre 2027	15 septembre 2026	Projet professionnel + entretien	NON
IBODE*	Octobre 2027	15 mars 2026	Entretien	OUI
IADE*	Octobre 2027	15 mars 2026	Entretien	OUI
Cadre de santé*	Septembre 2027	15 mars 2026	Projet professionnel + entretien	OUI

*Pour les filières incluant les préparations aux concours, la date de dépôt du dossier indiquée comprend la période de préparation au concours. Pour les professionnels en report ou ne souhaitant pas bénéficier d'une préparation, la date de départ en formation est avancée d'une année.

3- L'étude des dossiers

Une évaluation hiérarchique sera demandée par la DRH pour toutes les filières, puis la sélection organisée selon la filière demandée. Celle-ci est destinée à évaluer les motivations et les capacités des professionnels à entrer en formation pour changer de métier.

A l'issue de la sélection, les candidats retenus pourront s'inscrire au centre de formation et passer la sélection le cas échéant. En cas de réussite, une prise en charge leur sera assurée pour la rentrée suivante ou celle d'après, selon les possibilités financières de l'établissement.

Les candidats non retenus à la sélection ou demandant une prise en charge en dehors de ce processus (après leur admission par exemple) ne pourront prétendre à aucune prise en charge de leurs études par l'établissement.

4- Contact

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre la cellule développement des compétences et formations de l'établissement

Responsable : Valentine DA SILVA – 03.89.12.52.97 – formationcontinue@ch-colmar.fr

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par Délégation,
La Directrice Adjointe

Catherine ROMMEVAUX

